



## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mardi 13 mai 2025

### Présent(e)s :

Exécutif :	M. Éric Anselmetti	Maire
	M. Christophe Baumberger	Adjoint
	M. François Jaccard	Adjoint
Bureau du Conseil :	M. Federico Giacobino	Président
	Mme Sophie Brand	Vice-présidente
	Mme Dominique Baumberger	Secrétaire
	M. Daniel Muscionico	Secrétaire
	M. Killian Sudan	Secrétaire
Conseil Municipal :	Mme Emmanuelle Agabu	
	M. Alexandre Argand	
	M. Adrien Cochet	
	Mme Claudia Cochet	
	M. Jean-Noël Ducrest	
	Mme Andrea Ehretsmann	
	Mme Catherine Odier	
	M. Laurent Peccoud	
	M. Raphaël Rapin	
	M. Albert Sirolli	
	M. Charles Vinzio	
Personnel communal :	M. Charles Lassaue	Secrétaire général
Absent(e)s / excusé(e)s :	Mme Monique Ferrari	
Procès-verbaliste :	Mme Emilie Gattlen	

---

### Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
  2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2025
  3. Communications du Bureau
  4. Communications de l'Exécutif
  5. Rapports de séance de commission écrits et rapports d'objet écrits
  6. Délibération – D25-06 – Approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024
  7. Délibération – D25-07 – Approbation des comptes annuels 2024 de la Fondation d'intérêt public pour le logement à Corsier
  8. Motion
  9. Résolution
  10. Questions
  11. Communications des membres du Conseil municipal
  12. Divers
  13. Remerciements
-

**M. Giacobino** (ci-après le Président) ouvre la séance à 18h30. Après avoir souhaité la bienvenue à l'assemblée et au public, il excuse l'absence de Mme Ferrari, et les retards annoncés de Mme Agabu et de M. Vinzio.

### 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**Le Président** donne lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (13 voix pour).

### 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2025

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 8 avril 2025 est approuvé à la majorité, par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

**Le Président** annonce n'avoir pas de communication particulière de la part du Bureau.

Il cède la parole à Mme Baumberger pour passer en revue les différents points inscrits au tableau des suivis.

**Mme Baumberger** indique que le premier point concerne la Voie Bleue.

#### Voie Bleue

**M. Baumberger** indique qu'il n'a aucune nouveauté à annoncer dans ce dossier.

*Arrivée de Mme Agabu à 18h36.*

#### Aménagement et pacification du quai de Corsier

**M. Baumberger** indique avoir de bonnes nouvelles à communiquer s'agissant du projet de réaménagement du Quai de Corsier et d'accès à l'eau.

L'État a enfin fait parvenir à la Commune le projet de convention relatif à l'occupation des eaux publiques qui concerne plusieurs éléments du projet développé sur le Quai en lien avec l'accès à l'eau. Il s'agit de définir, au travers de cette convention, le financement des équipements mis en place et leur propriété après réalisation, ainsi que la question de savoir à qui incombera la charge d'entretien de ceux-ci.

Concrètement, la Commune se verra délivrer des autorisations d'occupation des eaux publiques pour les pontons de baignade notamment.

Au niveau financier, dans le cadre de sa politique visant à favoriser et à diversifier les points d'accès lacustre, l'État prendra en charge la réalisation du ponton de baignade ainsi que des plateformes le long du quai permettant l'accès à l'eau ou l'entreposage des youyous, ainsi que la roselière.

L'esplanade et l'aménagement général du quai resteront à charge de la Commune.

#### Intégration au SIS

**M. Baumberger** annonce qu'une séance de la commission sécurité du Groupement a eu lieu la semaine dernière. Beaucoup de questions des compagnies SPV ont tourné autour de l'intégration, qui suscite des craintes. Il a été rappelé qu'il n'y a aucune obligation d'intégration.

Par ailleurs, il a été rappelé que l'évolution du Groupement et globalement des compagnies de pompiers volontaires reste très incertaine compte tenu des changements

de paradigme qui sont en cours. Il conviendra de faire le point d'ici deux à trois ans, après l'intégration des quatre premières compagnies (Cologny, Vernier, Versoix, Chancy), qui aura lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### Stade des Ambys

**M. Jaccard** indique qu'aucune nouveauté n'est intervenue dans ce dossier.

#### Déploiement de la fibre optique

**M. le Maire** annonce que la séance de présentation de Swisscom, organisée par la Commune, a connu une forte fréquentation et a permis à chacun de poser les questions qu'il avait en suspens, s'agissant du développement de la fibre optique à Corsier en général ou sur sa propriété en particulier.

Il convient de retenir deux choses essentielles de cette intervention de Swisscom.

La première est que ce saut technologique s'effectue sans frais pour la Commune. Tout est pris en charge par Swisscom, et seules les nuisances inhérentes à ce type de projet, notamment les fouilles dans le village, ont un impact sur la commune.

La seconde est que la technologie du cuivre sera abandonnée par Swisscom dans un horizon temps de deux à trois ans, lorsque l'opérateur se sera assuré du bon fonctionnement du nouveau réseau. Dès ce moment, seule la fibre permettra la réception Internet, et les propriétés qui ne seront pas connectées n'auront plus accès à Internet autrement que par les réseaux de téléphonie.

L'Exécutif rend par conséquent attentifs une ultime fois toutes les Corsiéroises et tous les Corsiérois à cette fin de cycle programmée du cuivre et aux coûts conséquents d'une installation ultérieure de la fibre dans leurs bâtiments.

#### Agrandissement de l'école

**M. Jaccard** fait part d'une bonne nouvelle pour la future phase de chantier : les camions ne devraient pas transiter, comme cela était envisagé initialement par l'État, devant les locaux de la voirie et des pompiers pour déboucher sur le passage piétons de l'AGS.

Un rendez-vous avec l'Office de l'agriculture a permis d'obtenir, avec une certitude raisonnable, un accord pour qu'une boucle des camions se fasse sur la zone agricole SDA pour permettre un retour directement sur la route de Corsier par le chemin d'accès pompiers.

D'ultimes contacts visant à définir les mesures de protection de la zone agricole devraient permettre de finaliser cet aspect du dossier, qui préoccupait la Commune.

Enfin, le retour des appels d'offres des mandataires, qui ont été assez nombreux et laissent augurer une saine concurrence, ont été réceptionnés la semaine dernière.

*Arrivée de M. Vinzio à 18h41.*

#### Pétanque

**M. Jaccard** indique n'avoir rien à communiquer dans ce dossier.

#### Bateau de sauvetage CoHerAn

**M. Baumberger** relève qu'il en va de même pour le Sauvetage.

## **4. COMMUNICATIONS DE L'EXECUTIF**

**Le Président** cède la parole à M. Jaccard.

### Permanence sociale à Prés-Grange

**M. Jaccard** indique que, à partir de la rentrée scolaire 2025, le Service social littoral n'assurera plus une permanence hebdomadaire à Prés-Grange. Il ne s'agit pas d'un signe que la Commune de Corsier est dorénavant délaissée, mais de la conjonction d'un constat et d'une évolution du service.

Le constat est que la fréquentation de l'annexe corsiéroise était relativement faible et occasionnait une complexification de l'organisation du Service social littoral, qui devait être opérationnel sur deux lieux distincts.

L'évolution fait référence aux nouveaux locaux occupés par le SSL à Vézenaz, qui offrent des espaces optimaux pour recevoir les bénéficiaires et permettent un gain de productivité et d'efficacité. La nouvelle adresse est donc la suivante : chemin du Vieux-Vézenaz 32.

### Inauguration du camion de pompiers

Dimanche prochain aura lieu l'inauguration du nouveau camion de pompiers, sur la place du Marché, dès 10h.

### Occupation du préau – caravanes

**M. Baumberger** explique que, le soir du lundi de Pâques, certains comuniers ont dû remarquer la présence de caravanes sur le préau de l'école (NGS).

Une rapide intervention de la police et de l'Exécutif in corpore a permis de nouer directement le dialogue avec les occupants.

Il s'agissait de deux familles anglaises avec des enfants en bas âge qui ont trouvé le camping d'Hermance clos et ont donc cherché une solution de repli pour la nuit.

Après discussion avec le commissaire de police Franziskakis, il a été décidé de ne pas porter plainte contre les occupants moyennant une libération des lieux le lendemain matin à 8h00, étant précisé que le site devait être laissé propre. En cas de non-respect de ces exigences, une plainte aurait été déposée, permettant une évacuation par les forces de police.

Le départ des caravanes s'est fait dans les formes prévues, mettant fin à l'épisode d'occupation du préau.

### Travaux dans le village

La route de l'Église est mise en sens unique, direction village. Il s'agit de travaux menés par les SIG et réalisés par l'entreprise Bernasconi, qui ont débuté cette semaine et s'étendront jusqu'au mois de septembre en principe. Un flyer détaillé a été adressé à tous les riverains. L'objectif est le renouvellement des réseaux de distribution d'électricité et d'eau potable. La Commune est concernée au premier chef par ces travaux qui permettront notamment d'assurer l'alimentation principale de l'extension du NGS et du projet de logement de la villa Hofmann.

Au niveau de la circulation, outre la mise en sens unique de la route de l'Église, il a fallu assurer une boucle pour le bus G. Ce dernier a donc vu son arrêt au centre du village être déplacé sur la route de l'Église afin de lui permettre de tourner à gauche en direction de la route de Corsier. Cette dernière est également mise en sens unique, direction route de Thonon.

Le chemin Neuf et la route du Lac sont également touchés par des travaux depuis la semaine dernière. Ces travaux, menés par les SIG et réalisés par l'entreprise Scrasa, devraient s'achever lundi prochain.

Ils résultent de coupures de courant qui se sont produites sur le territoire communal au début du mois. Les SIG ont décidé de lancer une intervention d'urgence pour remplacer des câbles d'alimentation électrique et ainsi éviter de nouvelles coupures de courant.

Au niveau de la circulation, l'accès à la route du Lac doit se faire par une déviation empruntant le chemin du Château, le chemin des Gravannes puis le chemin du Pré-Puits.

Enfin, il faut encore composer avec quelques fouilles spécifiques d'Axians, dans le cadre de la préparation au déploiement de la fibre dans la commune.

L'Exécutif regrette bien entendu ces désagréments qui sont malheureusement inévitables.

**Le Président** demande à quelle date est prévue la fin des travaux de la route de l'Église.

**M. Baumberger** indique que la fin des travaux est estimée à septembre.

## 5. RAPPORTS DE SEANCE DE COMMISSION ECRITS ET RAPPORTS D'OBJET ECRITS

### Commission des Finances du 11 février 2025

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

**Le rapport est approuvé à l'unanimité, par 15 voix pour.**

### Commission des Finances du 10 avril 2025

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

**Le rapport est approuvé à l'unanimité, par 15 voix pour.**

## 6. DELIBERATION – D25-06 – APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2024 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2024

**Le Président** cède la parole à M. le Maire.

**M. le Maire** rappelle avoir déjà fait une présentation des comptes lors du précédent Conseil municipal. Comme annoncé, quelques évolutions sont intervenues en raison de reclassements comptables, d'interventions de la Commission des finances et de demandes de l'organe de révision.

Globalement, par rapport à l'excédent de revenus annoncé en avril, il y a une différence favorable de 30'000 francs.

A noter que l'organe de révision ECHO a effectué son dernier mandat pour la Commune après sept exercices, soit le maximum autorisé pour la révision des comptes des institutions publiques. Un appel d'offres a été lancé pour définir le prochain organe de révision qu'il appartiendra aux nouveaux élus de désigner.

L'Exécutif remercie les conseillers de voter ces comptes 2024.

**M. Sirolli** signale que des erreurs subsistent sur les documents annexés à la délibération, et qu'il est impossible d'approuver des documents incorrects. Sur deux documents annexés, une erreur relevée par la Commission des finances n'a pas été corrigée. De plus, le document de l'auditeur présente des informations qui sont différentes.

**M. Lassauce** explique que les documents mentionnés ont été ajoutés sur CMNet conformément au délai prévu, soit le mercredi précédant la Commission des finances. L'erreur soulevée par cette dernière concernait par ailleurs des colonnes relatives au budget, sans impact sur les comptes. À la suite de la séance de la Commission des finances, des travaux ont été menés pour identifier les erreurs présentes sur la colonne du budget, et le rapport qui est signé par l'auditeur et qui a été ajouté sur CMNet le 9 mai,

soit le lendemain de la séance de la Commission des finances, comprend les corrections souhaitées. Ce document-là est donc correct. L'annexe précédente est restée sur CMNet pour le suivi et pour ne pas enlever un document qui avait été mis à disposition.

**M. Sirolli** observe que, dans le document d'ECHO, il semble y avoir une page de trop. Il s'agit des pages 24 et 25 (annexe 15) : l'une ou l'autre est correcte, mais les deux ne peuvent pas l'être, puisque les chiffres sont différents.

**M. Lassaue** indique que c'est la deuxième annexe 15 qui est fautive. Le montant de CHF 4'161'943.-, mentionné sur la page 25, est erroné.

**M. Sirolli** relève que le négatif de CHF 41'000.- concernant l'aide sociale à l'étranger ou en Suisse n'est pas correct non plus.

**M. Lassaue** objecte que ce chiffre est bien correct. Ces CHF 41'000.- ne prennent pas en compte les CHF 30'000.- de budget supplémentaire. Il faut rappeler que le Conseil municipal vote les comptes à deux positions. Or, vu l'importance de la restitution faite par la crèche, il n'y a pas de crédit supplémentaire à solliciter, s'agissant des comptes à deux positions. Les corrections mentionnées étaient justifiées, mais touchaient uniquement une colonne à but de comparaison. Il n'y a pas d'information erronée concernant les comptes, qui n'ont pas été modifiés.

**M. Rapin** demande si le vote peut être effectué, sous réserve de la suppression de la page 25 du rapport d'audit.

**Le Président** confirme que cela semble être le cas, d'autant plus que ladite page n'est là qu'à titre informatif.

**M. Lassaue** précise que rien ne change dans la délibération, mais qu'il sera demandé à l'organe de révision de supprimer la page qui est en trop. Il s'agit manifestement d'une erreur intervenue au moment de la compilation de la liasse.

**M. Sirolli** demande si l'approbation des comptes suppose que le Conseil municipal approuve les documents annexés. Si c'est le cas, la correction doit être apportée avant le vote.

**M. Lassaue** explique que la délibération est votée avec les chiffres qui s'y trouvent et avec le rapport de l'organe de révision, qui comporte une erreur qui a été signalée et sera modifiée. Il est possible de préciser que cette page 25 n'a pas de raison d'être, que le Conseil municipal ne la vote pas et qu'elle est supprimée.

**Le Président** propose de modifier le premier paragraphe de la délibération en conséquence.

**M. Lassaue** suggère plutôt de ne pas modifier la délibération en elle-même, puisque les chiffres des comptes ne sont pas concernés par l'erreur signalée et qu'ils sont corrects, mais de relever qu'une page de trop se trouve dans le rapport de l'organe de révision, et que cette page n'est pas validée par le Conseil.

**Le Président** propose donc de procéder de la sorte. Il donne lecture du dispositif de la délibération, qu'il met aux voix.

### **Approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024**

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2024 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

Vu le préavis positif de la commission des finances du 8 mai 2025

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

Sur proposition du Maire,

### **Le Conseil municipal décide**

À la majorité simple

Par 14 oui, 0 non et 1 abstention, sur 16 Conseillers municipaux présents

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2024 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant de 35'168'927,85 F (dont à déduire les imputations internes de 187'250,00 F ; soit net 34'981'677,85 F) aux charges et de 38'263'363,94 F (dont à déduire les imputations internes de 187'250,00 F ; soit net 38'076'113,94) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 3'094'436,09.

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :

Résultat opérationnel de 8'161'858,57 F et résultat extraordinaire de -5'067'422,48 F.

3. D'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant de 15'585'843,00 F aux dépenses et de 0,00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 15'585'843,00 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de 112'821'368,33 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de 21'124'127,89 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

## **7. DÉLIBÉRATION – D25-07 – APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2024 DE LA FONDATION D'INTÉRÊT PUBLIC POUR LE LOGEMENT À CORSIER**

**Le Président** cède la parole à M. le Maire.

**M. le Maire** indique que les comptes de la Fondation ont été analysés par le Conseil de fondation en date du 6 mai 2025. Ils sont dans la ligne des exercices précédents, avec un excédent de revenus d'environ 40'000 francs.

Toutefois, la comparaison avec 2023 montre qu'un bénéfice beaucoup plus important avait été dégagé l'an dernier. Il s'agissait simplement d'une écriture comptable, puisque l'immeuble de Bellebouche avait été réévalué, comme cela est demandé tous les cinq ans, et que le bâtiment avait pris de la valeur.

Les comptes ont également été abordés lors de la récente Commission des finances, qui les a préavisés positivement.

L'Exécutif remercie le Conseil municipal de voter cette délibération.

En l'absence de questions ou commentaires, le **Président** donne lecture du dispositif de la délibération, qu'il met aux voix.

### **Approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024**

Vu le compte de pertes et profits, le bilan et le rapport d'activités de la Fondation d'intérêt public pour le logement à Corsier,

Vu le rapport de l'organe de révision Echo SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2024, du 6 mai 2025,

Vu la présentation des comptes 2024 par le Président du Conseil de la Fondation d'intérêt public pour le logement et de l'organe de révision, en séance du Conseil de la Fondation du 6 mai 2025,

Vu l'approbation de ces comptes au cours de cette séance par le Conseil de la Fondation, à l'unanimité des membres présents,

Vu le préavis positif de la Commission des finances du 8 mai 2025,

Conformément à l'article 13 al. 2 des statuts de la Fondation d'intérêt public pour le logement à Corsier, du 5 décembre 2008, qui instaure la surveillance du Conseil municipal,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

### **Le Conseil municipal décide**

À la majorité simple

Par 14 oui, 0 non et 1 abstention, sur 16 Conseillers municipaux présents

1. D'approuver les comptes 2024 de la Fondation d'intérêt public pour le logement à Corsier.

### **8. MOTION**

Néant.

### **9. RESOLUTION**

Néant.

### **10. QUESTIONS**

#### Stade des Ambys

**M. Peccoud** revient sur la question du stade de foot, qui n'a pas fait l'objet d'une communication de l'Exécutif. Il explique avoir parlé avec le président du club et disposer pour sa part d'informations complémentaires, qui viennent d'Anières. Le projet avance et un devis général va aboutir, ainsi que le dépôt d'une demande d'autorisation de construire. Apparemment, un contact a été pris avec les voisins pour leur montrer l'étude de faisabilité et les informer de l'appel d'offres.

M. Peccoud rapporte que le président du club a l'impression que, depuis décembre, six mois ont été perdus. Le club a écrit à l'Exécutif de Corsier pour inviter ses membres à un

repas, et ils n'ont même pas reçu de réponse à leur invitation. Le président s'est dit déçu de ce manque de communication. Il ne comprend pas pourquoi le club est laissé dans l'oubli et se félicite qu'un nouvel Exécutif ait été élu, avec lequel il prendra rapidement contact.

**M. Jaccard** indique que les membres de l'Exécutif ont bien reçu l'invitation mentionnée et que tous trois se sont excusés par écrit, via la Mairie, lui-même n'étant pas à Genève à la date proposée. À noter que les exécutifs des trois communes ont été invités.

Pour ce qui est des contacts avec les voisins, cela fait longtemps qu'Anières discute avec eux, et il n'y a là rien de nouveau. En ce qui concerne le stade, M. Jaccard a rencontré Mme Hentsch ce week-end et elle lui a dit qu'il n'y avait rien de nouveau à signaler au sujet du stade. Si le président du club en sait plus, tant mieux, mais M. Jaccard ne peut pas inventer des informations.

Le temps passe effectivement, mais l'heure est aux études pour ce projet. Pour rappel, si l'école de Corsier est terminée dans les délais prévus, le projet se sera étendu sur dix ans. Il est vrai que le projet du stade dure depuis plus longtemps encore, mais ce type de construction, et toutes les procédures liées, prennent beaucoup de temps.

### Travaux

**M. Peccoud** revient sur les travaux dans le village, évoqués par M. l'Adjoint. Il rapporte avoir reçu des retours d'un commerçant, qui lui disait que les travaux sur route de l'Église et la suppression des places de stationnement font que tout le monde vient se garer sur la place du village, et qu'il n'y a donc plus de places pour stationner. Ce commerçant était déçu que l'Exécutif n'ait pas pris contact avec lui ou ne soit pas allé visiter les commerces pour les informer de la situation. Pour rappel, un cas similaire sur route de Thonon a déjà dû être réglé après coup. En conclusion, quand des travaux doivent avoir lieu, il serait judicieux d'en informer les commerçants.

Celui que M. Peccoud a mentionné demande par ailleurs qu'il soit indiqué que son magasin est ouvert durant les travaux et qu'il peut être rejoint via la déviation.

**M. Baumberger** rappelle qu'il s'agissait de travaux urgents, les SIG ayant dû intervenir à la suite de coupures de courant qui ont eu lieu au début du mois. Un courriel a été adressé aujourd'hui au commerçant susmentionné, lui indiquant qu'il existait une possibilité de se garer sur des places 30 minutes et que les APM étaient informés de la situation.

**M. Lassauce** précise que la demande du commerçant était de prévoir des places à 30 minutes sur la place de la poste ; or il y en a déjà. Les APM ont été informés que la Commune souhaitait des passages plus réguliers pour faire bouger les voitures qui seraient stationnées sur ces places depuis la suppression des sept ou huit places de la route de l'Église. En ce qui concerne l'indication que les commerces sont ouverts, pour une intervention d'urgence qui devait initialement durer six jours et s'est prolongée sur deux semaines, la Commune n'a pas de panneaux à disposition. C'est ce qui a été répondu au commerçant mais, sur le principe, la Commune est tout à fait favorable à envisager ce genre de chose. Quoi qu'il en soit, tout rentrera dans l'ordre dans quatre jours.

**M. Peccoud** entend bien que les travaux du chemin Neuf sont de courte durée, mais ceux de la route de l'Église s'étendront jusqu'en septembre. Il faudra rester vigilant, de manière à faire en sorte qu'il reste quelques places de stationnement dans le village.

## **11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Néant.

## 12. DIVERS

### Accueil d'athlètes pour le marathon

**M. Peccoud** remercie la Commune de la mise à disposition de la villa Studer pour l'accueil d'athlètes qui ont couru le marathon, car cela s'est très bien passé. Huit athlètes ont ainsi pu être logés durant cet événement. L'entraîneur du running club de Collonge-Bellerive a proposé, en contrepartie, de venir donner un entraînement à Corsier lors de la préparation de la course de l'Escalade pour les enfants. Cela va dans le sens d'une bonne collaboration entre les communes.

**M. Baumberger** remercie M. Peccoud de ce retour.

### Place de la poste

**M. Peccoud** rapporte avoir reçu des échos positifs quant à la place de la poste, plus précisément au changement du banc et au nettoyage des lieux. Il remercie l'Exécutif d'avoir fait quelque chose à ce sujet.

### Annulation d'une séance de commission

**M. Ducrest**, en tant que président de la Commission sports, manifestations, associations et culture, annonce qu'il annule la séance prévue le 27 mai 2025, dans la mesure où les conseils municipaux sont invités par le Conseil d'État à l'assermentation des nouveaux conseillers administratifs pour la prochaine législature, qui aura lieu à la cathédrale Saint-Pierre à cette même date.

### Félicitations à Gaël Peccoud

**M. Ducrest** félicite Gaël Peccoud, qui a remporté le marathon de Genève dans sa catégorie. Il a été premier sur plus de 250 candidats, ce qui est à relever.

**M. Peccoud** indique qu'il transmettra ces félicitations à son fils.

## 13. REMERCIEMENTS

**Le Président** indique avoir préparé un petit discours pour clore cette législature, lequel est retranscrit ci-après :

« Tout d'abord, un merci à notre procès-verbaliste qui, au cours de ces cinq dernières années, a dû parcourir au moins l'équivalent du Tour de Romandie sur son vélo pour venir immortaliser les palabres durant les séances du Conseil municipal.

Ensuite, un merci aux membres du public qui, pour la plupart, sont aussi fidèles au rendez-vous que des supporters ultras lors de matchs de foot de leur équipe de cœur, mais qui ont heureusement jusqu'à présent respecté l'interdiction d'utilisation d'engins pyrotechniques dans l'enceinte du stade.

Mention spéciale à mes collègues du Bureau du Conseil, pour le travail préparatif en amont des séances du Conseil municipal et, en particulier, à Mme Brand qui, dans son rôle de vice-présidente, m'a toujours épaulé et remplacé sans broncher quand nécessaire.

Aux conseillers municipaux et suppléants, que vous soyez sortants ou que vous remettiez la main à la pâte pour la législature à venir, que vous nous ayez rejoints ou quittés en cours de législature, tout simplement un grand merci d'avoir apporté votre contribution au travers de vos idées et de vos points de vue, ainsi que d'avoir donné de votre précieux temps pour représenter les Corsiéroises et Corsiérois, afin de façonner l'avenir de notre belle commune.

Un mot aux présidents de commissions. Bravo d'avoir assumé cette responsabilité additionnelle pour l'organisation des séances et l'orientation des sujets débattus.

Finalement, à notre Exécutif, à notre administration et à nos services communaux, qui sont, ne l'oublions pas, les trois poumons essentiels au bon fonctionnement de la Commune au quotidien, que ce soit sur le plan politique, administratif et pratique.

Pour conclure, je vous invite à tous vous applaudir. »

*L'assemblée applaudit.*

**Le Président** cède la parole à **M. le Maire**, qui souhaite également dire quelques mots :

« Je vais clore ce soir, lors de ce dernier Conseil municipal de la législature 2020-2025, 14 ans au service de ma commune : quatre ans comme conseiller municipal, puis 10 années à l'Exécutif.

Je ne vais pas le cacher, je suis très fier du bilan de ces années, et plus particulièrement des derniers sept ans et demi, où j'ai eu la chance d'exercer la fonction de maire.

Avec l'aide de mes adjoints, François, Joëlle puis Christophe, j'ai pu remettre la commune à flot, alors qu'elle naviguait en eaux troubles.

On oublie vite le passé, il est vrai qu'il n'était pas reluisant. Corsier faisait l'objet d'un sévère rapport de la Cour des comptes qui clouait au pilori sa gestion des ressources humaines. Les 16 recommandations de la Cour ont été suivies et mises en œuvre au sein de la commune, assurant une gestion optimale et une administration fonctionnelle et efficace.

Je suis fier d'avoir pu engager des collaborateurs aux compétences avérées et pointues dans les domaines clés que sont l'urbanisme, l'architecture, les finances ou le juridique.

Je suis fier également d'avoir restauré un climat de confiance et de respect au sein de l'administration, où l'esprit d'équipe s'est développé. Je reste émerveillé de constater qu'avec une équipe de vingt collaboratrices et collaborateurs loyaux et performants, il soit possible de gérer tant de projets d'envergure et de proposer d'aussi nombreuses prestations.

J'ai la conviction que nous laissons aux futurs élus un terreau fertile, charge à eux de le faire fructifier pour le bien de la majorité de la population corsesoise.

Je terminerai par une citation de Winston Churchill qui résume bien l'état d'esprit dans lequel il a parfois fallu travailler : « On considère le chef d'entreprise comme un homme à abattre, ou comme une vache à traire. Peu voient en lui le cheval qui tire le char. »

Merci à tous ceux qui auront cherché à œuvrer pour le bien de Corsier et qui auront fait de ces années au service de la collectivité une source d'enrichissement personnel. Je souhaite plein succès à notre nouvel Exécutif, et je suis persuadé que, à l'avenir également, les Corsiérois auront un excellent Exécutif, sur lequel ils pourront s'appuyer. Longue vie à tous ! »

*L'assemblée applaudit M. le Maire.*

**M. Jaccard** prend à son tour la parole :

« Pour ma part, il y a sept ans, lorsque j'ai décidé de prendre une retraite anticipée, je n'aurais jamais imaginé être là ce soir à vous parler d'un bilan d'Exécutif communal.

Éric a parlé de fierté, je ne peux que reprendre le même mot.

J'ai été élu en 2018 à l'Exécutif sans l'appui d'un groupe. En 2020, Corsier demain naissait et obtenait deux sièges au Conseil municipal et un siège à l'Exécutif. En 2025, Corsier demain comptera sept conseillers municipaux lors de la prochaine législature.

Mais au-delà de ces succès électoraux, c'est la réalisation des buts que je m'étais fixés qui me réjouit.

Je voulais développer la filière de la petite enfance, avec le soutien de mes collègues. J'ai fait passer le nombre de places de crèche destinées aux enfants de Corsier de 14 à 38, permettant à quelque 55 têtes blondes de bénéficier d'une solution de garde à la journée.

Le jardin d'enfants « la Pomme » s'essouffait, nous avons fait appel à un mandataire professionnel pour sa gestion et avons étendu ses horaires d'ouverture pour assurer un horaire de garde continu.

Des permanences sociale et juridique ont également vu le jour, étoffant le panel des prestations offertes à la population.

Sur le plan culturel, j'ai recentré la Fête de la Courge au centre du village, donnant un supplément d'âme à cette manifestation appréciée bien au-delà des frontières de la commune. La musique s'est aussi invitée au bord du lac avec Mélodie sur les rives, alors que le 1<sup>er</sup> Août, planifié avec notre compagnie de pompiers volontaires, a émigré géographiquement à la Croix et temporellement au lever du soleil.

Les projets à finaliser ne manquent pas, à commencer par l'agrandissement de l'école, le réaménagement du quai pour en faire une zone piétonne, tout en assurant un accès facile et sécurisé à l'eau, ainsi que le futur centre culturel de la villa Hofmann.

Après sept ans, je pars l'esprit tranquille, avec la satisfaction du devoir accompli dans l'intérêt de la population corsiéroise.

Je n'oublie pas les derniers mois que j'ai vécus, qui n'avaient plus rien à voir avec le respect que chacun est en droit d'attendre, que l'on soit impliqué en politique ou non, mais je retiendrai toujours les six années précédentes qui auront été un enrichissement intense pour moi. Merci à tous ceux qui m'auront permis de vivre ces magnifiques années, et merci à tout le service technique et au secrétariat pour toute leur aide. »

*L'assemblée applaudit M. Jaccard.*

**M. Baumberger** souhaite également dire quelques mots :

« Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, Mesdames et Messieurs,

Je ne vais pas revenir sur le bilan de cette législature étant donné que mes deux collègues l'ont très bien exprimé, mais permettez-moi d'adresser quelques remerciements et remarques.

Un grand merci à M. le Maire, Éric Anselmetti, et à M. l'Adjoint, François Jaccard, pour le travail collectif, efficace et qui s'est toujours effectué avec respect et convivialité. Cela va me manquer.

Un grand merci à M. Charles Lassauce, secrétaire général, pour son appui, pour son aide et pour les conseils avisés.

Je remercie aussi tout particulièrement le personnel de l'administration pour son excellent travail, sa grande disponibilité, ainsi que ses multiples expertises et compétences.

Je remercie également les conseillers municipaux pour leur participation active lors des commissions, et d'avoir trouvé toujours un consensus pour le bien-être de la commune. Je les remercie pour leur appui aux exécutifs afin qu'ils puissent effectuer leurs tâches.

Malgré tout, je regrette un peu cette dernière année, qui fut hélas très conflictuelle, voire parfois désagréable, et qui ne fut pas dirigée par le principe de la convivialité et du respect des autres.

Les défis pour la prochaine législature sont nombreux. La Commune est saine et tous les projets sont prêts à être concrétisés et seront bientôt réalisés, je m'en réjouis. En revanche, au niveau de l'Association des communes genevoises (ACG) et au niveau du

Canton, les défis, qui concernent notre commune comme les autres communes genevoises, seront très grands.

Je cite quelques points qui donneront lieu à beaucoup de temps de travail, de discussion, de concertation, et tout cela pour le bien de notre commune. C'est par exemple le remaniement, voire la restructuration de la police municipale et de la police de proximité, ainsi que le remaniement et la restructuration de la protection civile, deux éléments essentiels pour la sécurité de Corsier ; l'intégration, ou non (et j'insiste sur ce « ou non »), des sapeurs-pompiers volontaires au sein du Groupement du service d'intervention et du secours, qui est géré par le Conseil intercommunal ; la mobilité, tout particulièrement pour la rive gauche, avec le PATC (plan d'action des transports collectifs), avec les projets de voies cyclables, les parkings, le trafic transfrontalier et les multiples projets de traversées lacustres ; la gestion des déchets avec le nouveau règlement d'application ; sans oublier la restructuration de la péréquation intercommunale.

Bref, j'arrête ici la longue liste des points qui concerneront la Commune de Corsier, dans le cadre de l'ACG et des discussions avec le Canton.

Je souhaite de ce fait que le futur Exécutif s'investisse de manière importante pour représenter les intérêts, les enjeux et les défis de notre commune au sein des différentes instances cantonales et auprès de l'Association des communes genevoises, et je leur souhaite plein succès !

Je souhaite que les nouveaux conseillers municipaux travaillent de concert, dans la sérénité et le respect lors des commissions, afin de finaliser les grands projets initiés dans notre commune, et à eux aussi je souhaite plein succès !

À nouveau un grand merci à vous tous, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, Monsieur le Secrétaire général – et je te prie, Charles, de transmettre tous mes remerciements à toute l'administration pour le travail effectué.

Selon la devise « servir et disparaître », pour la dernière fois, je dirai : « terminé ! »

*L'assemblée applaudit M. Baumberger.*

**M. le Maire** indique avoir ce soir un cadeau à remettre au Président du Conseil municipal. M. Giacobino a été un président remarquable, comme les précédents, et peut en être remercié. Il a mené toutes ces séances de main de maître, et Mme Brand n'a pas été moins brillante lorsqu'elle l'a remplacé.

*M. le Maire remet une enveloppe au Président, que l'assemblée applaudit.*

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **le Président** remercie l'assemblée et clôt le Conseil municipal à 19h29.

Federico GIACOBINO  
Président du Conseil municipal

Sophie BRAND  
Vice-présidente du Conseil municipal

Dominique BAUMBERGER  
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal

Killian SUDAN  
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal

Daniel MUSCIONICO  
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal